

# Avertissement



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,  
OIGNON, POIREAU**  
No 08 – 26 juin 2008

## EN BREF :

- Situation générale : températures plutôt fraîches et précipitations encore fréquentes.
- Vers-gris : encore à surveiller.
- Carotte : ressemis à la suite de l'asphyxie des racines dans certains champs (Montérégie); traitements encore requis contre le charançon.
- Céleri : population de punaises encore faible sauf dans certains champs; cas probable de tache bactérienne.
- Laitue : situation stable pour les insectes; foyers de tache bactérienne *Xanthomonas* dans certains champs.
- Oignon : thrips peu nombreux, mais présents dans plus de champs; mouche encore active; traitements préventifs contre la brûlure de la feuille.
- Poireau et ail : début du deuxième vol des papillons de la teigne.

## SITUATION GÉNÉRALE

Durant la dernière semaine (19 au 25 juin), les températures ont été généralement inférieures (19, 20 et 23 juin) ou près des valeurs saisonnières. Les précipitations ont encore été très fréquentes et le plus souvent sous forme d'orages dispersés. Globalement, la répartition des précipitations a été très similaire à celle de la semaine précédente : beaucoup d'eau dans l'est (Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean, moins dans le sud-ouest, et ce, surtout dans les secteurs à proximité de Montréal. Ailleurs, les quantités reçues ont été, encore une fois, très variables selon les localités. L'excès d'eau retarde les travaux dans plusieurs champs et affecte la croissance des cultures sur certains sites.

En général, le développement des cultures est bon à excellent pour la laitue, la carotte et le céleri, tandis qu'on observe un certain retard dans l'oignon, probablement lié aux températures plutôt fraîches du printemps.

Malgré les conditions très humides, la situation reste plutôt calme en ce qui concerne les maladies. Bien que les populations d'insectes restent faibles en général, celles-ci sont de plus en plus présentes dans les régions du sud de la province.

## VERS-GRIS

Continuez de bien surveiller vos champs, en particulier les semis récemment levés et les nouvelles plantations. Intervenez si vous observez des dommages significatifs. Si possible, ne traitez que les zones affectées.

Pour plus de détails concernant la répression des vers-gris, consultez l'avertissement Légumes – Général No 01 du 18 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01leg06.pdf>).

## CAROTTE

### Asphyxie racinaire

Vérifiez l'état des carottes dans les parties de champs les moins bien drainées. En raison des fortes pluies survenues ce printemps, on rapporte des cas d'asphyxie racinaire dans certains champs en Montérégie. Sur les carottes les plus avancées, on peut observer une pourriture à l'extrémité de la carotte. Sur les plants où le pivot n'est pas encore apparent, on observe le développement de plusieurs racines secondaires importantes. Compte tenu que les carottes affectées ne donneront à la récolte que des racines courtes et fourchues, il est généralement préférable de ressème les parties de champs concernées. Étant donné qu'il est relativement tard, utilisez des variétés à croissance rapide et un taux de semis plutôt faible, de manière à obtenir un calibre acceptable à la récolte.

### Charançon

Dans les champs où les charançons sont encore dépistés, le nombre de captures est en général à la baisse. Par contre, le nombre de charançons capturés est encore élevé sur certains sites. Continuez d'effectuer vos traitements en respectant les stades d'application recommandés. Nous vous rappelons que dans les régions où le charançon est actif, si aucun dépistage de l'insecte n'est effectué sur la ferme, il est nécessaire de procéder aux deux traitements recommandés :

- Le premier : lorsque les carottes sont au stade 2 à 3 feuilles, mais avant que la 3<sup>e</sup> feuille n'atteigne son plein développement.
- Le second : 10 à 14 jours plus tard (stade 4 à 5 feuilles).

Pour plus de détails, consultez le bulletin d'information permanent No 01 du 4 mai 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/bp01tn07.pdf>).

## CÉLERI

### Punaise terne

Les populations augmentent dans certains champs (Montérégie), mais demeurent faibles en général. Estimez la population présente et évaluez l'intensité des dommages.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,  
OIGNON, POIREAU

Dans la mesure du possible, respectez les seuils d'intervention suggérés :

- Plants de moins de 10 cm : 1 punaise par plant.
- Plants de 10 à 45 cm : 1 punaise par 5 plants.
- Plants de plus de 45 cm : 1 punaise par 10 plants.

Au besoin, consultez la stratégie d'intervention contre la punaise terne présentée dans l'avertissement **No 02** du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).

## Tache bactérienne

Des symptômes, fort probablement reliés à la tache bactérienne du céleri (*Pseudomonas syringae* pv. *apii*), ont été observés dans au moins un champ de céleri hâtif en Montérégie-Ouest. On attend les résultats du Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ pour confirmation.

Les taches produites sont relativement petites, de couleur brun rouille. Elles possèdent un contour arrondi et sont souvent entourées d'une fine bordure jaune. La tache bactérienne est une maladie qui généralement n'a que peu d'impact sur la culture. Par contre, si on ne la contrôle pas bien et si les conditions lui sont favorables, les taches peuvent se multiplier et détruire une partie du feuillage, ce qui a pour effet de ralentir la croissance.

La tache bactérienne est favorisée par les périodes prolongées de mouillure du feuillage (10 heures ou plus). Lorsque de telles conditions sont prévues (pluie), **on recommande d'appliquer un fongicide contenant du cuivre dans les champs où la maladie est présente**. Évitez de circuler dans les champs lorsque le feuillage est humide. Afin d'éviter de propager la maladie aux autres champs, les champs affectés devraient aussi être les derniers traités lors des opérations culturales (pulvérisations, désherbage, etc.).

## LAITUE

### Insectes

La situation est semblable à celle présentée la semaine dernière en ce qui concerne l'activité des pucerons et de la punaise terne. Au besoin, consultez l'avertissement **No 07** du 19 juin 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07tn08.pdf>).

## Tache bactérienne

Quelques foyers de tache bactérienne attribuable à la bactérie *Xanthomonas* sont maintenant observés dans certains champs de la Montérégie. Les conditions de mouillure prolongée du feuillage favorisent la multiplication des bactéries et, les éclaboussures d'eau, leur propagation. Comme aucun produit n'est disponible pour lutter contre cette maladie, **les producteurs concernés doivent à tout prix éviter de propager la bactérie à d'autres champs**. Les mesures de lutte préventive contre la tache bactérienne sont présentées dans l'avertissement **No 06** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn07.pdf>) du 8 juin 2007.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,  
OIGNON, POIREAU

## OIGNON

### Thrips de l'oignon

Le nombre de champs d'oignon jaune et d'oignon espagnol où l'on observe la présence de thrips est de plus en plus important (Montérégie et Lanaudière). **Ces thrips sont encore trop peu nombreux pour justifier des interventions, mais ceci signifie que l'insecte devra être surveillé de près au cours des prochaines semaines.** Examinez attentivement les espaces entre les nouvelles feuilles pour déceler la présence de l'insecte. Pour plus d'information, consultez la stratégie d'intervention présentée à la fin de l'avertissement No 06 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn04.pdf>) du 25 juin 2004.



Photo 1 : thrips de l'oignon  
(Source : Larbi Zérouala, MAPAQ, Blainville)

### Mouche de l'oignon

Moins de mouches ont été capturées cette semaine à Sainte-Clotilde (Agriculture et Agroalimentaire Canada). Si votre régie de lutte prévoit des applications foliaires d'insecticides, continuez les traitements. Au besoin, consultez l'information présentée dans l'avertissement No 03 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a03tn08.pdf>) du 22 mai 2008 (Version modifiée le 23 mai 2008).

### Brûlure de la feuille (*Botrytis*) dans l'oignon

Dans l'oignon jaune, débutez sans faute l'application des fongicides préventifs dès que la première feuille commencera à se dessécher (stade 4 à 5 feuilles de l'oignon). On prévoit encore du temps humide pour les prochains jours; il est important que le feuillage des oignons soit bien protégé.

Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement No 06 du 15 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf>).



## POIREAU ET AIL

### Teigne du poireau

**La deuxième période de vol des papillons a débuté sur la plupart des sites au sud de la province (Montérégie et Lanaudière). Il est encore trop tôt pour intervenir contre cette génération. La stratégie d'intervention à adopter sera présentée dans le prochain avertissement.**

*Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.*

*Lorsqu'il y a des références à des communiqués ou à d'autres sources d'information des années antérieures, veuillez vous assurer que les pesticides mentionnés sont toujours homologués.*

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur - terre noire

Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ

118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

Téléphone : 450 454-2210, poste 229 - Télécopieur : 450 454-7959

Courriel : [Mario.Leblanc@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Mario.Leblanc@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document  
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 08 – carotte, céleri, laitue... – 26 juin 2008



CAROTTE, CÉLERİ, LAITUE,  
OIGNON, POIREAU

Avertissement No 08 – 2008, page 5